

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

---

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE23

présenté par  
M. Viala, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

Substituer au mot :

« publication »,

le mot :

« promulgation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.